

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LAC-BROME**

Le 7 septembre 2021

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue le mardi 7 septembre 2021**, à 19h, au Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria, Lac-Brome.

La séance est tenue en public selon les directives de santé du gouvernement du Québec en lien avec la pandémie COVID-19

Sont présents : mesdames les conseillères Lucy Gagnon et Louise Morin, ainsi que messieurs les conseillers Pierre Laplante, Ronald Myles, David Taveroff et Lee Patterson.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe

Aussi présents: le directeur général Gilbert Arel et le Greffier, Me Owen Falquero.

Dix (10) citoyens sont présents.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **1.1 Ouverture de la séance – Informations générales**

Sur constatation du quorum, le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h02.

Le maire Burcombe fait une mise à jour sur le PPCMOPI au 24, rue Saint-Paul. Depuis la dernière séance du conseil du 2 août, le diocèse anglican a transmis une lettre confirmant que les fruits de la vente du terrain de l'église (capital et intérêts) seront réservés pour les besoins de l'église Saint-Paul.

L'administration de la Ville a rencontré les promoteurs et les représentants de l'église. Les promoteurs vont proposer des changements au plan actuel et ont l'intention de rencontrer les résidents avoisinants afin d'expliquer leur projet.

**2021-09-285**

**1.2 Adoption/Modification de l'ordre du jour**

*Il est*

*Proposé par Ronald Myles*

*Appuyé par Pierre Laplante*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

**2021-09-286**

**1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021**

Le maire et les élus ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021.

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Lucy Gagnon*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)*

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021.

**ADOPTÉ**

**2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

**3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Questions orales et écrites :**

Six (6) personnes se prévalent de la période de questions sur les sujets suivants :

Question écrite:

1) SYLVAIN GRISE :

I am a newly arrived citizen in the beautiful community of Lac-Brome, and a frequent user of the wonderful path that goes from Lac-Brome to Foster.

The reason for this communication is that, despite my advanced age (58) and having lived in many countries in the world, I have rarely encountered a situation, which, in my very humble opinion, is so dangerous for the users of this path.

I am referring to the crossing of the path located at 336 Lakeside.

The reasons for my concern are multiple, so I will try be precise, concise and relevant:

- There is no indication whatsoever for the vehicle drivers going by that there is a crossing of any sort.
- Having observed many vehicles driving by, I would dare to say that most drive above the speed limit of 50km/hr, and many drive way above this speed limit.
- The crossing is not at a straight angle, therefore the actual crossing takes longer and the angle makes the crossing from Foster to Lac-Brome even more concerning as the vision for the incoming traffic is extremely limited and you are basically facing the wrong way for seeing the incoming traffic.

So, basically my question is if there are any plans to make this situation safer? If so, what are these plans? And when are they planned to be executed?

In the meantime, may I suggest probably 2 x quick wins:

- Have the SQ police doing speed checks in this area.
- Install a fixed radar speed reminder, to at least, remind traffic the speed limit in this area.

Thank you very much for your support.

RÉPONSE: (du Maire Burcombe) : La Ville a déjà fait une demande au Ministère des Transports pour l'installation d'une traverse piétonnière. Le Ministère refuse pour l'instant, car une traverse à 45 degrés du chemin

n'est pas permise. La Ville vérifie si l'emprise du sentier permet une traverse perpendiculaire au chemin.

Entre temps, la SQ fait souvent des vérifications de vitesse, surtout pour la descente de la colline Fisher, et donne des contraventions.

## 2) JACQUES BEAUCHAMP

Au sujet du PPCMOI 24, Saint-Paul, comment est-ce que le conseil peut concilier son approbation du projet avec le statut de zone patrimoniale dans le secteur? Est-ce que le Conseil n'abdique pas de sa responsabilité en ne pas refusant le projet dès le début?

Est-ce que la Ville accepterait le terrain de l'église comme don pour un parc?

RÉPONSE : (du Maire Burcombe) : Le Conseil n'a pas approuvé le PPCMOI. En adoptant le premier projet du PPCMOI, le Conseil, le Conseil a donné aux promoteurs de commencer le processus de PPCMOI et, avec la consultation publique, de sonder la population.

La Ville serait intéressée de recevoir le terrain comme don. Vue les besoins de l'église et la valeur du terrain, il croit que l'église veut vendre le terrain, ne pas le céder par donation.

## 3) DANIELLE VIAU :

How long has this project been in preparation? She heard it had been 3 years.

RÉPONSE: (du Maire Burcombe): Le Conseil a pris connaissance du projet il y a 10 mois approximativement.

## 4) JOHN LAWSON :

Why wasn't he advised of the project before he purchased his home nearby?

What is the status of the Town,s 2015-2020 strategic plan?

RÉPONSE: (du Maire Burcombe): The Land Management department receives many requests from different groups for potential projects. Some

never proceed past the information stage, some are abandoned by the promoter, and some become actual project presented to the council. It would be impossible to advise local citizens every time somebody suggested a project located in their sector.

The Strategic Plan review will start with the new council after the elections.

5) ALAN EASTLEY:

He says that there has been talk of this project for 3 years.

He says the church representatives told him that the church does not have current financial problems.

6) TONY ROTHERHAM:

He asks if the promoter has come back with a "Plan B" for the St. Pail church project.

RÉPONSE: (du Maire Burcombe): The church has filed the letter from the diocese. The promoter intends to submit modified plans.

NOTE: La conseillère Lucy Gagnon a quitté la réunion à ce point, entre 19h25 et 19h27

#### 4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

##### 4.1 ADMINISTRATION

2021-09-287

##### 4.1.1 Comptes à payer et liste des chèques émis

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)*

QUE le Conseil approuve les listes suivantes :

- Comptes à payer : 591 942,41\$

- Chèques émis #21-10, 21-11, et 21-12 735 010,38\$

*ADOPTÉ*

#### **4.1.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses**

##### **4.1.2.1 Décomptes progressifs**

###### **2021-09-288 4.1.2.1.1 AO VLB2021-04 (Réfection des chemins Sugar Hill et Saint-Paul)**

ATTENDU la demande de paiement pour le paiement de la compagnie Eurovia Québec Construction Inc, du décompte progressif #1 (facture AO28 1800 1329 2021) au montant de **728 759,63\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO VLB2021-04 (Réfection des chemins Sugar Hill et Saint-Paul);

ATTENDU la demande de paiement pour le paiement de la compagnie Eurovia Québec Construction Inc du décompte progressif #2 (facture AO28 1800 1377 2021) au montant de **206 199,38\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO VLB2021-04 (Réfection des chemins Sugar Hill et Saint-Paul).

ATTENDU les recommandations de paiement et la Directive de changement du chargé de projets EXP, lesquels incluent un montant de 43 863,93\$ pour des travaux en surplus de ceux prévus dans l'appel d'offres;

*Il est*

*Proposé par Lucy Gagnon*

*Appuyé par Louise Morin*

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #1 (facture AO28 1800 1329 2021) de la compagnie Eurovia Québec Construction Inc au montant de **728 759,63\$**, taxes incluses, ledit paiement étant

conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant;

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #2 (facture AO28 1800 1377 2021) de la compagnie Eurovia Québec Construction Inc au montant de **206 199,38\$**, taxes incluses, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

*ADOPTÉ*

**2021-09-289 4.1.2.1.2 AO VLB2021-06 (Réseau eau et égout – secteur Montagne)**

ATTENDU la demande de paiement pour le paiement de la compagnie G.J. Ménard Aménagement Inc, du décompte progressif #1 (facture 6074) au montant de **398 377,28\$**, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de paiement du chargé de projets Avizo;

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Ronald Myles*

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #1 (facture 6074) de la compagnie G.J. Ménard Aménagement Inc au montant de **398 377,28\$**, taxes incluses, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant;

*ADOPTÉ*

#### 4.1.2.2 Factures et dépenses diverses

##### 4.1.2.2.1 Conception et installation de la signalisation aux sentiers

2021-09-290

ATTENDU les factures 21896 au montant de **71 868,58\$**, taxes incluses, et 21897 au montant de **26 501,74\$**, taxes incluses, de la compagnie Productions Visuelles Innex pour l'exécution du contrat pour la conception et installation de la signalisation aux sentiers;

*Il est*

*Proposé Lucy Gagnon*

*Appuyé par Pierre Laplante*

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)

QUE le Conseil autorise le paiement des factures 21896 au montant de **71 868,58\$**, taxes incluses, et 21897 au montant de **26 501,74\$**, taxes incluses, à la compagnie Productions Visuelles Innex pour l'exécution du contrat pour la conception et installation de la signalisation aux sentiers, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

2021-09-291

##### 4.1.2.2.2 Gravier concassé

ATTENDU la facture 2021 18051672 de la compagnie **Construction DJL inc.** au montant de **26 780,52\$**, taxes incluses, pour l'exécution du contrat pour l'approvisionnement de gravier concassé;

*Il est*

*Proposé Pierre Laplante*

*Appuyé par Lee Patterson*

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture 2021 18051672 de la compagnie **Construction DJL inc.** au montant de **26 780,52 \$**, taxes incluses, pour l'exécution du contrat pour l'approvisionnement de gravier concassé, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

*ADOPTÉ*

2021-09-292

**4.1.2.2.3 Conception graphique – livre du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Ville**

ATTENDU la facture 20815 de la compagnie **Lithium Marketing inc.** au montant de **27 260,02\$**, taxes incluses, pour l'exécution du contrat pour la conception graphique de la livre du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Ville;

*Il est*

*Proposé Louise Morin*

*Appuyé par Lee Patterson*

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture 20815 de la compagnie **Lithium Marketing inc.** au montant de **27 260,02\$**, taxes incluses, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

*ADOPTÉ*

**4.1.3 Ententes, contrats et mandats**

2021-09-293

**4.1.3.1 Octroi de contrat – Abri pour les joueurs - patinoire à Foster**

ATTENDU QUE le Conseil désire faire l'installation d'une patinoire quatre saisons au parc Ovide-Dagenais dans le district de Foster;

ATTENDU la résolution 2021-07-231 octroyant le contrat pour la patinoire à la compagnie Agora;

ATTENDU QUE le Conseil désire d'ajouter un abri pour les joueurs utilisant la patinoire;

ATTENDU la soumission de la compagnie Agora au montant de 13 624,54\$, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de Cynthia Brunelle, directrice des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire d'accepter la soumission d'Agora au montant de **13 624,54\$**, taxes incluses;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accorde à Agora le contrat pour l'abri des joueurs pour la patinoire quatre saisons au parc Ovide-Dagenais dans le district de Foster au montant de 13 624,54\$, taxes incluses;

**ADOPTÉ**

**2021-09-294**

#### **4.1.3.2 Octroi de contrat - Cain Lamarre – Services juridiques**

ATTENDU la Résolution du Conseil 2020-09-291

ATTENDU la recommandation de monsieur Owen Falquero, Directeur des Affaires juridiques, de donner le mandat général de représentation au cabinet d'avocats Cain Lamarre;

*Il est*

*Proposé par Richard Burcombe*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (7 pour, 0 contre)*

*Le maire ayant exercé son droit de vote*

QUE le Conseil accepte l'offre de services de Cain Lamarre du 19 août 2021 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 et autorise le maire, le directeur général ou le greffier à recourir, au besoin, au forfait de consultation compris dans ladite offre;

QUE cette acceptation est à la condition que la Ville demeure libre de retenir tout service juridique de son choix, nonobstant les termes de ladite offre.

*ADOPTÉ*

**2021-09-295**

**4.1.3.3 Mandat de signature – MAPAQ – Projet de communauté nourricière**

ATTENDU le désir du Conseil de joindre la demande de regroupement de municipalités de Brome-Missisquoi au *Programme d'Appui au Développement de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire en Région (PADAAR) – Plan de Développement de Communautés Nourricières (PDCN)* du MAPAQ;

ATTENDU la recommandation du directeur de la Gestion du territoire et de l'Environnement, monsieur Owen Falquero de participer au projet;

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil mandate le maire, monsieur Richard Burcombe, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de participer au *Programme d'Appui au Développement de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire en Région (PADAAR) – Plan de Développement de Communautés Nourricières (PDCN)* du MAPAQ;

QUE le Conseil autorise une contribution maximale de 5 500\$ pour la réalisation de ce projet.

*ADOPTÉ*

#### **4.1.4 Ressources humaines**

#### **4.1.5 Divers**

##### **4.1.5.1 Liste des immeubles en défaut de paiement de taxes au 31 août 2021**

La Trésorière Caroline Cusson dépose la liste des immeubles en défaut de paiement de taxes en date du 31 août 2021.

##### **4.1.5.2 Report de la date de dépôt du Rôle triennal d'évaluation**

**2021-09-296**

ATTENDU QUE la date limite pour le dépôt du rôle triennal d'évaluation au bureau du greffier est le 15 septembre 2021;

ATTENDU QUE les évaluateurs mandatés par la Ville pour la confection du rôle triennal d'évaluation déclarent ne pas être en mesure de déposer le rôle avant la date limite du 15 septembre 2021;

ATTENDU l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale qui donne à la Ville la compétence de reporter la date de dépôt du rôle triennal d'évaluation;

*Il est*

*Proposé par Lucy Gagnon*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil reporte la date de dépôt du rôle triennal d'évaluation au 5 octobre 2021.

*ADOPTÉ*

## **4.2 LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS**

### **4.2.1 Règlement 2021-07A modifiant le règlement 2021-07 afin de modifier le montant de l'emprunt de 4 580 183\$ à 5 539 715\$ pour un règlement décrétant une dépense de 6 499 247\$ et un emprunt de 5 539 715\$ pour de travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout des routes du secteur de la rue Montagne de la Ville de Lac-Brome – Avis de motion/ Présentation**

Le conseiller Lee Patterson donne un avis de motion que le Règlement 2021-07A (Dépense et emprunt) sera adopté à une séance ultérieure du Conseil.

Le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance. Les élus l'ayant reçu dans les délais prévus par la loi, ils consentent à être dispensés de sa lecture. Le projet de ce règlement est dûment présenté par le conseiller Lee Patterson qui en mentionne l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement.

L'objet de ce règlement est de modifier le Règlement 2021-07 afin de préciser que les crédits de la contribution du gouvernement du Québec (959 532,00\$) sont versés sur 20 ans, majorant ainsi le montant de l'emprunt de 959 532,00\$;

Conformément à la Loi, ce projet de règlement pourra être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.

## **5. GESTION DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

### **5.1 Dépôt du rapport du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement**

Dépôt du rapport mensuel du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement.

La conseillère Lucy Gagnon félicite Renaissance Lac Brome pour la tenue de l'évènement *Paddle Lac-Brome* qui a eu lieu le 4 septembre 2021.

## **5.2 Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement**

Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme.

Le conseiller David Taveroff explique la tendance de hausse de demandes de permis continue.

Pour les 8 premiers mois de 2021 il y avait 44 demandes de dérogation mineure, par rapport à 27 demandes en 2020 et 28 en 2019.

Pour les projets PPCMOI, il y avait 5 en 2021, par rapport à 1 en 2020 et 1 en 2019.

## **5.3 DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – PIIA**

**2021-09-297**

### **5.3.1 156-158, chemin Foster, lots 4 769 707 & 4 265 133, zone UMV-2-D16 – district de Foster**

Nature de la demande: Modification revêtement extérieur

ATTENDU le dépôt d'une demande de remplacement du revêtement extérieur du bâtiment principal;

ATTENDU la résolution CCU-21-107 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande, qui comprend, mais remplace la demande originale (résolution CCU-21-093), ainsi que les 15 points énumérés par le demandeur dans son courriel du 25 août 2021;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Pierre Laplante  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande de remplacement du revêtement extérieur du bâtiment principal au 156-158, chemin Foster, lots 4 769 707 et 4 265 133, zone UMV-2-D16, et ce, avec condition que le demandeur doit suivre les 15 points énumérés dans son courriel du 25 août 2021.

*ADOPTÉ*

**2021-09-298 5.3.2 2, rue Summit, lot 4 265 858, zone URA-25-K16 – district de Knowlton-Lakeside**

Nature de la demande: Construction d'un bâtiment principal

ATTENDU le dépôt d'une demande de construction d'un bâtiment principal résidentiel;

ATTENDU la résolution CCU-21-094 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande de construction d'un bâtiment principal résidentiel au 2, rue Summit, lot 4 265 858, zone URA-25-K16.

*ADOPTÉ*

**2021-09-299 5.3.3 16, chemin McCurdy, lot 3 938 694, zone UMV-1-P3 – district de West-Brome – Iron-Hill**

Nature de la demande: Modifications extérieures diverses

ATTENDU le dépôt d'une demande de remplacement de la toiture, de modification à la fenestration, à la galerie, à la porte avant et ajout de deux cheminées;

ATTENDU la résolution CCU-21-095 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Ron Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande de remplacement de la toiture, de modification à la fenestration, à la galerie, à la porte avant et ajout de deux cheminées au 16, chemin McCurdy, lot 3 938 694, zone UMV-1-P3.

*ADOPTÉ*

**2021-09-300**

**5.3.4 80, rue Benoit, lot 4 267 459, zone URA-12-K15 – district de Knowlton-Lakeside**

Nature de la demande: Modifications extérieures diverses

ATTENDU le dépôt d'une demande de remplacement de fenêtres, de portes et de revêtement extérieur dans les pignons;

ATTENDU la résolution CCU-21-096 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande de remplacement de fenêtres, de portes et de revêtement extérieur dans les pignons au 80, rue Benoit, lot 4 267 459, zone URA-12-K15.

*ADOPTÉ*

**2021-09-301      5.3.5   101, chemin Lakeside, lot 4 266 232, zone UCV-4-K15 – district de Knowlton-Lakeside**

Nature de la demande: Modification d'enseignes

ATTENDU le dépôt d'une demande de modification d'enseignes dont une sur poteaux et une à plat sur bâtiment;

ATTENDU la résolution CCU-21-098 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande de modification d'enseignes dont une sur poteaux et une à plat sur bâtiment au 101, chemin Lakeside, lot 4 266 232, zone UCV-4-K15.

*ADOPTÉ*

**2021-09-302      5.3.6   212, chemin de Knowlton, lot 4 266 309, zone URA-25-K16 – district de Knowlton-Lakeside**

Nature de la demande: Modifications extérieures diverses

ATTENDU le dépôt d'une demande d'ajout de portes, de fenêtres et d'une galerie arrière;

ATTENDU la résolution CCU-21-099 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande d'ajout de portes, de fenêtres et d'une galerie arrière au 212, chemin de Knowlton, lot 4 266 309, zone URA-25-K16.

*ADOPTÉ*

**2021-09-303      5.3.7    316, chemin de Knowlton, lot 4 266 253, zone UCV-3-K15 –  
district de Knowlton-Lakeside**

Nature de la demande: Modifications extérieures diverses

ATTENDU le dépôt d'une demande remplacement des fenêtres, du revêtement extérieur, et de la toiture;

ATTENDU la résolution CCU-21-100 du CCU et sa recommandation de refuser la demande, avec la commentaire que les fenêtres en guillotine sont un élément à conserver;

ATTENDU QUE le bâtiment fait partie de l'inventaire de patrimoine bâti de la Ville avec une valeur forte

ATTENDU QUE le demandeur accepte d'installer des fenêtres en guillotine partout sur le bâtiment;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande de remplacement des fenêtres, du revêtement extérieur, et de la toiture au 316, chemin de Knowlton, lot 4 266 253, zone UCV-3-K15, sous condition que les fenêtres soient en style guillotine partout sur le bâtiment.

*ADOPTÉ*

**2021-09-304      5.3.8      438, chemin de Knowlton, lot 4 266 091, zone URB-2-L14 –  
district de Knowlton-Victoria**

Nature de la demande: nouvelles constructions de trois étages comportant 6 logements par bâtiment

ATTENDU le dépôt d'une demande construction de trois bâtiments principaux résidentiels;

ATTENDU QUE le Conseil, dans sa résolution 2021-08-279, a adopté le PPCMOI pour ce projet avec plusieurs conditions quant à l'architecture et matériau à utiliser;

ATTENDU la résolution CCU-21-101 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande construction de trois bâtiments principaux résidentiels au 438, chemin de Knowlton, lot 4 266 091, zone URB-2-L14.

**ADOPTÉ**

**5.4      DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

Un avis public en date du 20 août 2021 a invité toute personne intéressée à soumettre toute question ou commentaire par écrit au plus tard 15h, le 7 septembre 2021 dans le cadre d'une consultation écrite

**2021-09-305      5.4.1      90, rue de la Bourgade, lot 4 265 880, zone ID-24-L16/URA-27-  
L15 – district de Knowlton-Lakeside**

Nature de la demande : Nombre de bâtiments accessoires

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure visant à implanter un quatrième bâtiment accessoire;

ATTENDU QUE l'article 35 du règlement de zonage 596 fixe la limite à trois (3) bâtiments accessoires;

ATTENDU QUE ce bâtiment accessoire servirait à entreposer les installations nécessaires au fonctionnement d'une nouvelle piscine;

ATTENDU la résolution CCU-21-103 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Louise Morin

Et résolu unanimement par voix exprimées (6 pour- 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure permettant l'installation d'un quatrième bâtiment accessoire au 90, rue de la Bourgade, lot 4 265 880, zone ID-24-L16/URA-27-L15.

*ADOPTÉ*

**2021-09-306 5.4.2 319, chemin Lakeside, lot 4 265 417/4 265 629, zone UV-12-I17 – district de Knowlton-Lakeside**

Nature de la demande : Hauteur et nombre de bâtiments accessoires

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure visant à implanter un cinquième bâtiment accessoire de type garage avec étage;

ATTENDU QUE l'article 35 du règlement de zonage 596 fixe la limite à trois (3) bâtiments accessoires;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure visant à permettre un bâtiment accessoire d'une hauteur de 7 mètres;

ATTENDU QUE l'article 35 du règlement de zonage 596 fixe la hauteur maximale d'un bâtiment accessoire à 6 mètres;

ATTENDU la résolution CCU-21-104 du CCU et sa recommandation d'accepter les demandes;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Louise Morin

Et résolu unanimement par voix exprimées (6 pour- 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure à permettre l'implantation d'un cinquième bâtiment accessoire de type garage avec étage au 319, chemin Lakeside, lot 4 265 417/4 265 629, zone UV-12-117

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure à permettre un bâtiment accessoire d'une hauteur de 7 mètres au 319, chemin Lakeside, lot 4 265 417/4 265 629, zone UV-12-117.

*ADOPTÉ*

**2021-09-307      5.4.3      709-711, chemin Lakeside, lot 6 410 305, zone UC-3-C15 –  
district de Foster**

Nature de la demande: Dimension d'un lot irrégulier

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à permettre de créer deux lots comprenant chacun un bâtiment principal;

ATTENDU QUE le lot existant 6 410 305 comprend deux bâtiments existants dont le demandeur souhaite subdiviser afin d'avoir deux lots avec un bâtiment principal par lot;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement 597 exige une superficie minimale de 3 000 mètres carrés pour les lots dans la zone UC-3-C15;

ATTENDU QUE l'article 46 du règlement de lotissement 597 exige, pour permettre la création d'un lot irrégulier, la possibilité

d'insérer un carré de 50 m par 50 m à l'intérieur du lot concerné;

ATTENDU QUE le lot irrégulier projeté respecte la superficie minimale de 3 000 mètres carrés, mais ne permet pas d'y insérer une forme de 50 m par 50 m;

ATTENDU la résolution CCU-21-105 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Ronald Myles

Et résolu unanimement par voix exprimées (6 pour- 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant à permettre un lotissement afin de créer deux lots irréguliers comprenant chacun un bâtiment principal au 709-711, chemin Lakeside, lot 6 410 305, zone UC-3-C15.

*ADOPTÉ*

**2021-09-308**

**5.4.4 210, chemin Papineau, lot 3 940 351, zone AF-16-E10 – district de Fulford-Bondville**

Nature de la demande : Largeur minimale d'une façade d'une construction résidentielle

ATTENDU le dépôt d'une demande de construction d'un bâtiment principal résidentiel d'une façade d'une largeur de 6,7 mètres;

ATTENDU QUE l'article 108 du règlement de zonage 596 fixe la largeur minimale pour une façade principale à 7,3 mètres;

ATTENDU QUE la conception des plans de construction est de maximiser l'efficacité énergétique;

ATTENDU la résolution CCU-21-106 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lucy Gagnon

Et résolu unanimement par voix exprimées (6 pour- 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure de construction d'un bâtiment principal résidentiel d'une façade d'une largeur de 6,7 mètres au 210, chemin Papineau, lot 3 940 351, zone AF-16-E10.

*ADOPTÉ*

#### **5.5 Demande de changement de zonage**

#### **5.6 Demande de lotissement**

#### **5.7 Demandes à la CPTAQ**

#### **5.8 AUTRES**

##### **2021-09-309 5.8.1 Tribunal administratif de logement - Demande de transformation des unités locatifs en unités en copropriété divise– 8, chemin McCurdy, Lot 3 938 703, district de West-Brome – Iron-Hill**

ATTENDU la demande au Tribunal administratif de logement par la propriétaire du lot 3 938 703, Cadastre de Québec, de transformer 3 unités de logement locatif en unités de copropriété divise;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 596 de la Ville permet en général un usage résidentiel dans zone UMV-1-P3 dans laquelle se trouve le lot 3 938 703, mais ne permet pas un usage « Multifamiliale (3 à 4 logements) Code H31 » dans cette zone;

ATTENDU QUE l'usage résidentiel actuel est protégé par droits acquis;

*Il est  
Proposé par Ronald Myles  
Appuyé par Pierre Laplante  
Et résolu unanimement par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

QUE le Conseil déclare qu'il n'y a pas de règlement spécifique de la Ville qui interdirait la demande de transformer 3 unités de logement locatif en unités de copropriété divise au 8, chemin McCurdy, Lot 3 938 703;

QUE le Conseil ne se prononce pas sur l'existence ou validité d'un quelconque droit acquis, ni, le cas échéant, de l'existence continue d'un droit acquis après la transformation.

*ADOPTÉ*

## **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **6.1 Rapport mensuel du directeur du service de Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants**

Dépôt du rapport mensuel du directeur du service de la Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants.

Le conseiller Lee Patterson avise la population que le service d'incendie et les premiers répondants seront en service le 11 septembre pour la spectacle de feux d'artifices sur le lac.

## **7. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES**

### **7.1 Rapport mensuel du service des Travaux publics et Services techniques**

Dépôt du rapport du service des Travaux publics et Services techniques

2021-09-310

**7.2 Demande de prolongation des délais d'exécution – travaux de réfection du chemin Johnston - Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération**

ATTENDU QUE le 22 juin 2021 la Ville a reçu une aide financière du Ministère des Transports du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération (Dossier NGX97627) pour les travaux de réfection du chemin Johnston;

ATTENDU QUE selon les conditions de l'aide financière les travaux doivent être réalisés avant le 22 juin 2022;

ATTENDU QUE les travaux sont prévus à l'automne de 2022;

*Il est*

*Proposé par Lucy Gagnon*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et résolu unanimement par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

QUE le Conseil confirme son intention de réaliser les travaux d'ici la fin de 2022;

QUE le Conseil demande au Ministère de Transports de prolonger jusqu'au 31 décembre 2022 le délai d'exécution pour les travaux de réfection du chemin Johnston en lien avec l'aide financière dossier NGX97627.

**ADOPTÉ**

**8. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**8.1 Rapport mensuel du LSCLB.**

Dépôt des rapports mensuels loisirs et tourisme du Service des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire.

Le conseiller Pierre Laplante annonce que la Ville a reçu une subvention pour le projet de cuisine communautaire. Les travaux sont prévus pour le mois d'octobre.

**2021-09-311      8.2      Demandes de contribution financière**

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

QUE le Conseil autorise les dépenses suivantes à titre de contribution financière aux activités des organismes suivants:

- ArtLab 341 – Journée de la culture :    3 000\$
- Knowlton Harmony Band :                    750\$

*ADOPTÉ*

**2021-09-312      8.3      Demande d'utilisation du domaine public**

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Pierre Laplante*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise la tenue des activités suivantes aux conditions d'utilisation énumérées dans les notes de service (celles-ci étant préliminaires et sujet à des changements), les organisateurs devant obtenir toute autre autorisation des autorités compétentes, le cas échéant. Cette permission est donnée à condition que les organisateurs de ces événements suivent les directives du gouvernement du Québec en lien avec la pandémie Covid-19 :

- i) Bromont Ultra  
Les 9 et 10 octobre 2021.  
Chemins Iron Hill, Centre, King, Rogers, Sanborn

- ii) Aviron Knowlton Rowing – Évènement 5@7 pour Gabrielle Smith  
Le 10 septembre 2021 de 16h00 à 20h00  
Plage Douglass
- iii) Knowlton Harmony Band  
Le 3 octobre 2021 de 14h à 16h  
Parc de Lions
- iv) Rencontre avec Pascale St-Onge, candidate libérale de Brome-Missisquoi / Meet & Greet with Pascale St-Onge, Liberal Candidate for Brome-Missisquoi  
Le 9 septembre 2021 de 17h à 19h  
Parc Coldbrook
- v) En prévision des élections fédérales du 20 septembre 2021, et étant donné l'impossibilité pour le Conseil d'autoriser avant cette date des demandes d'utilisation du domaine public pour des événements en lien avec cette élection, le Conseil autorise l'utilisation du domaine public (le Parc Coldbrook) par tout parti politique enregistré par Élections Canada, et ce, aux conditions suivantes :
  - a) L'évènement ait lieu au plus tard le 19 septembre 2021;
  - b) que le demandeur soumet une demande d'utilisation du domaine public en bonne et due forme à madame Cynthia Brunelle, Directrice des Loisirs, du Tourisme, de la Culture et de la Vie communautaire.

*ADOPTÉ*

## **9. ÉCONOMIE LOCALE**

## **10. VARIA**

## **11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Deux (2) personnes se prévalent de la période de questions sur les sujets suivants :

7) HÉLÈNE DROUIN :

La patrouille nautique a fait combien de sorties cet été?

Quand est-ce que les bouées seront enlevées?

Est-ce que l'emplacement des bouées plus de bonheur au printemps et possible pour 2022?

RÉPONSE : (du conseiller Lee Patterson) : La patrouille a fait des sorties presque toutes les fins de semaine, sauf en cas de mauvais temps, ainsi que ponctuellement lors des semaines.

La Sûreté de Québec a fait 11 ou 12 sorties. La Ville essayait de ne pas faire des sorties en même temps que la SQ.

Les bouées sont normalement enlevées à la fin de septembre.

La Ville va essayer de placer les bouées plus tôt en 2022. En 2021, il y avait du vandalisme sur certaines des bouées.

8) DANIELLE VIAU :

Le parc canin a besoin d'un abri pour les maîtres de chien, tout comme l'abri des joueurs que la Ville vient d'acheter pour la patinoire à Foster.

RÉPONSE : (du maire Burcombe) : La façon de procéder est d'envoyer une demande par écrit à Cynthia Brunelle, directrice de Loisirs. La demande sera ensuite évaluée.

2021-09-313

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est*

*Proposé par Ronald Myles*

*Appuyé par Pierre Laplante*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)*

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.  
Il est 20h20.

*ADOPTÉ*

---

Richard Burcombe  
Maire

---

Me Owen Falquero, B.A, LL.B., J.D.  
Greffier